



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/527
S/1999/1125
4 novembre 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Points 20 b) et 116 c) de l'ordre
du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU
RÉGIONS

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE
L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS
DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS
SPÉCIAUX

Lettre datée du 2 novembre 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur la prorogation du cessez-le-feu au Soudan, publiée le 21 octobre 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Finlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Marjatta RASI

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne au nom
de l'Union européenne sur la prorogation du cessez-le-feu
au Soudan, publiée le 21 octobre 1999

L'Union européenne se félicite de la décision prise par le Gouvernement soudanais et par l'Armée populaire de libération du Soudan de proroger d'une nouvelle période de trois mois le cessez-le-feu dans le sud du Soudan. L'Union européenne considère que cette décision constitue une mesure importante pour améliorer et garantir la fourniture de l'aide humanitaire dans les régions touchées par la guerre et qu'elle marque un progrès sur la voie de la création d'un climat propice à l'instauration d'une paix durable.

L'Union européenne réitère l'appel qu'elle a déjà lancé aux deux parties pour qu'elles instaurent un cessez-le-feu humanitaire permanent et global et pour qu'elles reprennent rapidement les négociations de paix à Nairobi, ainsi qu'il a été décidé lors de la dernière série de pourparlers qui s'est déroulée dans le cadre du processus de paix engagé sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre et Malte, pays également associés, ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen se rallient à la présente déclaration.
